



Spécialités Modalités de recrutement Modalités d'accès des A au corps des A+

L'État, la chambre Régionale des Comptes, la ville souhaitent la simplification de l'architecture des corps.

Pour la **CFDT** pour que ces fusions de corps ne soient pas contreproductives un certain nombre de conditions sont nécessaires.

1. **Préserver les filières métiers en créant une spécialité par filière en distinguant :**

A type techniques :

- Ingénieurs des travaux,
- Hydrologues (filière labo), et ex tech labo cadres de santé
- Ingénieurs en santé sécurité au travail (dont ergonomes).
- Systèmes d'informations (informaticiens/SIG)

A +

- En chef homologues des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts-ipef
- Architectes voyers
- Architectes paysagistes DPLG
- A + SST et filière laboratoire

2. **Des modalités de recrutements adaptées aux effectifs et diplômes requis** (exemple pharmacien biologiste). Concours sur titre etc.

- S'assurer qu'architectes voyers et Architectes paysagistes DPLG sont bien recrutés au bon niveau comme leurs homologues de l'État
- Assurer une **modalité de promotion des techniques A en A +** quel que soit la spécialité concernée

3. Pour la **CFDT** les missions des cadres sup. doivent prendre en compte l'expertise de haut niveau et pas seulement l'encadrement managérial.

La **CFDT** sera particulièrement attentive à ce que la ville ne contournes pas le niveau A+ en embauchant dans l'avenir sur cadre A type des agents auxquels des missions de cadre A+ seraient confiées.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**